

**CASORON G-2**

La version: 1.4  
Date de publication: 10/08/2009  
Date imprimée: 12/10/2009

---

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

---

**Nom du produit :** CASORON G-2

**Nom chimique:** Agricultural herbicide

**Utilisation de la substance/préparation:** Herbicide

**Fournisseur:** Chemtura Canada Co./Cie  
25 ERB STREET  
Elmira, Ontario N3B 3A3 Canada

**Fabricant:** Chemtura Canada Co./Cie  
25 ERB STREET  
Elmira, Ontario N3B 3A3 Canada

**Numéro de téléphone d'urgence:** 866-744-3060 (Canada 24 heures par jour)  
CANUTEC (24 heures par jour) 613-996-6666 (appeler à frais virés)

**Département pour l'Environnement, la Santé et la Sécurité:** US-866-430-2775

**Préparé par** Product Safety Department Date de publication: 10/08/2009  
(US) +1 866-430-2775  
(EU) +44 (0) 1753.603.000  
Email: MSDSRequest@chemtura.com

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**APERÇU DES DANGERS**

SUIVRE LES PRECAUTIONS DE SECURITE USUELLES LORS DE LA MANIPULATION ET DE L'ENTREPOSAGE.  
NOCIF POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.  
EVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRES DANS L'AIR POUR REDUIRE LE RISQUE D'UNE INFLAMMATION/EXPLOSION DUE A LA POUSSIÈRE.  
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU.  
L'INHALATION DE POUSSIÈRES DE CE PRODUIT PEUT PROVOQUER DES IRRITATIONS DES YEUX , DU NEZ, DE LA GORGE ET DU SYSTEME RESPIRATOIRE  
VOIR SECTION 11 POUR LES INFORMATIONS SUR LES EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE.

---

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

---

INGREDIENT	% DU POIDS
------------	------------

---

2,6-Dichlorobenzonitrile #CAS 1194-65-6	2
--	---

**(M)SDS# 000000035227**

**CASORON G-2**

**La version:** 1.4  
**Date de publication:** 10/08/2009  
**Date imprimée:** 12/10/2009

**CLASSIFICATION SIMDUT**

Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requirements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

**Conformité avec le RPC**

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

---

**4. PREMIERS SECOURS**

---

**Ingestion**

Si le patient est parfaitement conscient faire boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir, sauf avis contraire du centre antipoisons ou du médecin. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas donner de lait, de produits huileux, de graisse ou d'alcool. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**Inhalation**

Sortir la victime au grand air. En cas d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

**Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**Information à l'usage du médecin****VOIES DE PENETRATION:**

Peau  
Yeux  
Ingestion  
Inhalation

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Produits de combustion dangereux**

La combustion peut dégager les produits suivants:

Des oxydes de carbone  
Des oxydes d'azote.  
Des oxydes de soufre.

**Techniques spéciales de lutte contre l'incendie**

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs.

**Équipement spécial de protection pour les pompiers**

Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.  
Un appareil respiratoire autonome.

**Moyens d'extinction**

**Adéquat.:** Pour de grands incendies:  
- de la mousse de type anti-alcool ou de type universel  
Pour de petits incendies:  
- CO2  
- poudre chimique  
- de l'eau pulvérisée

**Inadéquat.:** - jet d'eau

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion**

Éviter la dispersion de poussières dans l'air pour réduire le risque d'une inflammation/explosion due à la poussière.

**CASORON G-2**

**La version:** 1.4  
**Date de publication:** 10/08/2009  
**Date imprimée:** 12/10/2009

---

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**Précautions personnelles**

Porter un équipement de protection adéquat., Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

**Précautions environnementales**

Éviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et le sol.

**Méthodes de nettoyage**

Balayer et recueillir dans un conteneur approprié pour la destruction.

Éviter la formation de poussière.

Respecter les réglementations publiques.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**MANIPULATION****Manipulation - précautions à prendre**

Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements., Ne pas ingérer le produit., Éviter la dispersion des poussières afin de réduire les risques d'incendie et d'explosion., Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.

**Autres précautions**

Si ce produit dégage de fines poussières, éviter leur dispersion dans l'air afin de réduire les risques d'incendie et d'explosion. Ne pas entreposer à proximité d'aliments pour humains et pour animaux, ni d'engrais. Ne pas contaminer les étangs, lacs, cours d'eau, ni toute autre source d'eau.

**STOCKAGE****Critères de stockage**

Stocker dans un endroit frais et sec., Tenir le récipient fermé., Stocker dans les récipients originaux et à l'écart de substances incompatibles.

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**VALEURS LIMITES D'EXPOSITION**

Pour obtenir les limites d'exposition provinciales acceptables, consulter les autorités locales.

**PROTECTION INDIVIDUELLE****Protection respiratoire**

En l'absence de contrôles techniques suffisants pour maintenir les concentrations aériennes en dessous du seuil limite d'exposition à risque recommandé, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée., Déterminer des protections respiratoires appropriées est accomplie de manière plus optimum sur une base au cas par cas, qui prend en considération les conditions d'exposition de l'opération particulière, Utiliser un appareil adéquat purifiant l'air. En cas d'urgence, et quand les valeurs limites d'exposition risquent d'être largement dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression., Le fabricant de respirateur doit être consulté pour s'assurer que les cartouches de purificateur d'air utilisées fourniront une protection adaptée aux conditions d'exposition et à la période d'usure concernée.

**Protection pour les mains / gants**

Gants de protection résistants aux produits chimiques

**Protection pour les yeux**

Porter un équipement de protection approprié pour les yeux., Lunettes de sécurité avec des protections latérales., Un écran facial ou des lunettes étanches en cas d'éclaboussements.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection, comme des manches longues, pour réduire au minimum le contact avec la peau.

**MESURES D'INGENIERIE****Ventilation**

Une ventilation par extraction locale aux points de formation de poussière.

**CASORON G-2**

**La version:** 1.4  
**Date de publication:** 10/08/2009  
**Date imprimée:** 12/10/2009

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**APPARENCE**

État physique	Solide granulaire
Couleur	Brun-jaunâtre.
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible

**AUTRES PROPRIÉTÉS**

Point d'ébullition	Sans objet
Point de fusion	Non disponible
Solidification	Non disponible
pH	Non disponible
Densité (H <sub>2</sub> O=1)	Non disponible
Densité	Non disponible
Tension de vapeur	
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Solubilité dans les solvants organiques	Légèrement soluble
Coefficient de répartition huile/eau	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	579 °C
Supérieure	Non disponible
Inférieure	Non disponible
% de matières volatiles	Non disponible

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Stabilité:** Stable dans des conditions normales.

**Stabilité - Conditions à éviter:**  
Éviter la formation de poussière.

**Substances incompatibles:**

Les bases fortes.  
Les agents oxydants forts.

**Réactions dangereuses:** Le dichlobénil peut s'hydrolyser en 2,6-dichlorobenzamide dans les solutions alcalines/alcooliques.

**Produits de combustion dangereux:**

La combustion peut dégager les produits suivants:  
Des oxydes de carbone  
Des oxydes d'azote.  
Des oxydes de soufre.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produit pas.

**(M)SDS# 000000035227**



## CASORON G-2

La version: 1.4  
Date de publication: 10/08/2009  
Date imprimée: 12/10/2009

---

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

---

## INGESTION

Résultats des tests

Toxicité aiguë: DL50 Rat  
Résultat: > 5,000 mg/kg

## ABSORPTION CUTANÉE

Résultats des tests

Toxicité aiguë: DL50 - Lapin  
Résultat: > 5,000 mg/kg

## INHALATION

Résultats des tests

Toxicité aiguë: CL50 - Rat  
Résultat: > 5.3 mg/l  
Durée de l'exposition: 4 h

## CONTACT AVEC LA PEAU

Résultats des tests

Irritation cutanée: Espèce: Lapin  
Résultat: Une irritation légère

## CONTACT AVEC LES YEUX

Résultats des tests

Irritation des yeux: Espèce: Lapin  
Résultat: Une irritation légère

## SENSIBILISATION

Résultats des tests:

Espèce: - Cobayes  
Remarques: Aucune donnée disponible.

---

**12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

---

<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour le poisson:</u>	CL50 - Résultat: 4.93 - 12.7 mg/l Durée de l'exposition: 96 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour le poisson:</u>	CL50 - Tête de boule (Pimephales promelas) Résultat: 6 ppm Durée de l'exposition: 96 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour le poisson:</u>	CL50 - Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) Résultat: 6.3 ppm Durée de l'exposition: 96 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour le poisson:</u>	CL50 - Lepomis macrochirus Résultat: 8.3 ppm Durée de l'exposition: 96 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour le poisson:</u>	CL50 - Brème (Cyprinodon variegatus): Résultat: 12.7 ppm Durée de l'exposition: 96 h



## CASORON G-2

La version: 1.4  
Date de publication: 10/08/2009  
Date imprimée: 12/10/2009

<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité chronique pour le poisson:</u>	- Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) Résultat: 0.7 ppm MATC aux premiers stades de la vie (MATC = concentration maximale acceptable de toxiques)
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité pour les plantes aquatiques:</u>	IC50 - Algues Résultat: 2 - 2.7 mg/l Durée de l'exposition: 72 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques:</u>	EC50 - Daphnie ( <i>Daphnia magna</i> ) Résultat: 6.2 mg/l Durée de l'exposition: 48 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques:</u>	CL50 - <i>Mysis litoralis</i> Résultat: 2.35 ppm Durée de l'exposition: 96 h
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:</u>	- - Daphnie ( <i>Daphnia magna</i> ) Résultat: 1.5 ppm MATC pour le cycle de vie (MATC = concentration maximale acceptable de toxiques)
<u>Écotoxicologie des composants</u> 2,6-Dichlorobenzonitrile <u>Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:</u>	- EC50 - <i>Crassostrea virginica</i> Résultat: 1.92 ppm Etat des coquillages Durée de l'exposition: 4 d

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Généralités:** Éviter l'écoulement dans les égouts ou dans des cours d'eau., Incinérer dans un site autorisé, conformément aux réglementations nationales, régionales et locales. Éviter l'écoulement dans les égouts ou dans des cours d'eau., Incinérer dans un four, là où le permettent les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

---

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

---

**TMD - Canada**

Ce produit est non réglementé par le TMD.

**IMDG Classification**

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IMDG.

**ICAO/IATA Classification**

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations ICAO.

---

**15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

---

**CLASSIFICATION SIMDUT**

Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requirements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

**(M)SDS# 000000035227**



**CASORON G-2**

La version: 1.4  
Date de publication: 10/08/2009  
Date imprimée: 12/10/2009

**NOMENCLATURE CHIMIQUE**

**Canada:** Toutes les substances contenues dans ce produit sont exemptées de la LIS (DSL), ce produit étant enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires., PCP# 20377

---

**16. AUTRE INFORMATION**

---

TPN	Température et pression normales
P/P	Poids/poids

Copyright 2008 Chemtura Canada Co./Cie

LES OPINIONS FORMULEES DANS LES PRESENTES SONT CELLES D'EXPERTS QUALIFIES AU SEIN DE CHEMTURA CORPORATION. NOUS ESTIMONS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SONT ACTUELLES A LA DATE DE CETTE FICHE DE SECURITE. COMME L'USAGE DE CES INFORMATIONS ET OPINIONS AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PRODUIT NE PEUVENT ETRE CONTROLES PAR CHEMTURA CORPORATION, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DEFINIR UN ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION SANS DANGER.